

COMMUNE DE MUS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 12 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Le vendredi 16 décembre deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, dument convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Madame Armelle GROSJEAN est nommée secrétaire de séance et il est procédé à l'appel nominal des élus :

Etaient présents :

Madame Armelle GROSJEAN, 1^{ère} Adjointe, Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 2^{ème} Adjointe, M. Philippe CABOT, 2^{ème} Adjoint.
Mesdames et Messieurs Patrick FAMEL, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Philippe POUJOL, Magali RABANIT, conseillers municipaux.

Le quorum est atteint avec 9 conseillers présents**Etaient excusés :**

Madame Yaëlle BECHARD qui a donné pouvoir à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE
Madame Corinne ORTEGA DOREY qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CABOT
Monsieur Ghislain MARCANT qui a donné pouvoir à Madame Armelle GROSJEAN
Monsieur Jean-Louis BLANC qui a donné pouvoir à Madame Emilie GACHON CARRETTE
Monsieur Etienne RAGOT qui a donné pouvoir à Monsieur Patrick FAMEL.

Était absent :

Monsieur Frédéric AUSSEL

Monsieur Patrick BENEZECH rappelle que le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2022 a été adressé à tous les membres du Conseil municipal. Ce dernier n'appelant aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Modification du BP 2022.**
2. **Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau – exercice 2021**
3. **Déclassement voie communale – Sentier des Combes**
4. **Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets**
5. **PUP**
6. **Mur de soutènement – rue de la Grand Terre et demande de subvention au titre de la DETR spéciale**
7. **Révision des loyers**
8. **Modification simplifiée du PLU**
9. **Réseau de chaleur (CCRVV)**
10. **Questions diverses**

054-2022 DECLASSEMENT VOIE COMMUNALE – SENTIER DES COMBES

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE déléguée à l'urbanisme.

Madame Solenne BAYLE GOUTORBE explique qu'il y a nécessité de déclasser une partie de la voirie communale dite Sentier des Combes, partant de la rue du Soleil Levant et contenue entre les parcelles AE 57, AE 93 et AE 92 (plan en annexe).

Ceci afin qu'un document unique d'urbanisme soit déposé pour l'OAP2 et faciliter la réalisation des réseaux sur l'ensemble des terrains concernés.

La procédure est dispensée d'enquête publique préalable, d'une part, étant une modification de voirie lors d'opérations d'aménagement foncier rural selon l'article L 121-17 du code rural et de la pêche maritime.

Et d'autre part, le déclassement en partie du Sentier des Combes, ne remet pas en cause ses fonctions de circulation.

Entendu l'exposé de Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, les membres du conseil municipal présents passent au vote. Le déclassement de la partie de la voirie communale dite Sentier des Combes est adopté par :

VOTE :

Voix pour = 14

Voix contre = 0

Abstention = 0

Pour copie conforme,
A Mus, le 19 décembre 2022,

La secrétaire de séance,



Armelle GROSJEAN

Le Maire,



Patrick BENEZECH